Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Voici votre «Newsticker» avec des informations issues de la Défense des intérêts de la FSA. Dans cette parution, nous mettons la lumière sur la procédure de plainte en cours concernant les nouveaux trains duplex et vous informons au sujet de deux nouveautés, d’une part auprès de l’Office AI du canton de Berne et d’autre part auprès de l’UBS. Nous vous en souhaitons une excellente lecture.

**Plainte CFF**

Avant la pause de l’été, les juges du Tribunal administratif fédéral ont participé à une inspection des nouveaux trains à deux étages des CFF à la gare de Romanshorn. Mises à part les parties à la procédure, à savoir l’organisation Inclusion Handicap, les Chemins de fer fédéraux CFF, l’Office fédéral des transports OFT ainsi que le constructeur Bombardier Transportation Sàrl, l’inspection a également accueilli neuf personnes en situation de handicap visuel, auditif et corporel. Elles ont pu tester sur place les installations qui, de l’avis d’Inclusion Handicap, ne répondent pas aux exigences légales prescrites par la Loi sur l’égalité des personnes handicapées. Après l’inspection, les juges compétents se sont retirés avec les parties à la procédure afin de clarifier certaines questions. Le collège n’a toutefois pas encore arrêté sa décision. Le jugement sera rendu par écrit à une date ultérieure, à ce stade encore indéterminée. Actuellement, les parties à la procédure échangent leurs arguments par voie écrite, étoffant ainsi le dossier.

**Formulaires de l’AI**

Un membre de la FSA a rendu sa Défense des intérêts attentive sur le fait que l’Office AI du canton de Berne utilise dans différents documents envoyés des filigranes en arrière-fond du texte. Ces filigranes sont pourvus d’effets d’ombres grises et rendent la lecture du texte proprement dit plus difficile.

À cet effet, la Défense des intérêts, en collaboration avec des personnes concernées et l’un de nos spécialistes en low-vision, a adressé une demande correspondante à l’Office AI. L’Assurance-Invalidité du canton de Berne renonce désormais à utiliser des filigranes. Leur contenu sera dès lors introduit en tant que titre, tout en haut du document.
Une telle solution est bien évidemment fort souhaitable pour d’autres Offices AI cantonaux. À cet effet, nous contactons la Conférences des Offices AI.

**Formulaires de l’UBS**

L’UBS a présenté à la Défense des intérêts un échantillon pourvu de premiers changements de contrastes pour l’amélioration des formulaires d’ordres de payement. Suite au nouvel examen de personnes concernées et de nos spécialistes en low-vision, un feedback positif a pu être donné à l’UBS. Ces formulaires seront désormais munis de champs entourés par un trait, permettant de les remplir plus aisément. Cela facilite la lecture et l’orientation dans le document.Par ailleurs, la couleur de l’écriture va encore être modifiée et améliorée.

**Bancomats**

Daniela Moser, responsable du dossier «argent liquide et prestations bancaires», avait pris contact, au cours des derniers mois, avec trois banques cantonales. Le contenu de ces entretiens est surtout la prise de connaissance des prestations proposées aux personnes atteintes d’un handicap visuel ainsi que l’offre de notre expertise en matière de cécité et de déficience visuelle. Par exemple, les banques cantonales saint-galloise et vaudoise ont aussi des bancomats munis d’une synthèse vocale. Des listes d’emplacements des appareils de ces deux banques peuvent être obtenues auprès de daniela.moser@sbv-fsa.ch. Dans un deuxième temps, ces listes seront également disponibles dans l’application «MyWay». À la banque cantonale bernoise, des bancomats munis d’une synthèse vocale sont aussi projetés, mais ça va encore durer un certain temps avant la réalisation. La prise de contact avec d’autres banques aura lieu au cours des semaines à venir.

**Nouvelles initiatives**

La Défense des intérêts à la FSA s’efforce en permanence de rendre la société consciente des exigences, nécessités et barrières des personnes atteintes d’un handicap visuel prononcé. Dans l’objectif de la sensibilisation et également de directives pour davantage d’esprit inclusif et de pratique intégrative au quotidien. Actuellement, la FSA élabore une feuille de recommandations pour le personnel de vente: «Service d’une personne aveugle ou malvoyante». Cette feuille de recommandations doit parvenir aux grands détaillants et également être mise à la disposition de nos membres.

Par ailleurs, la Défense des intérêts s’est déjà adressée à des organisations de la gastronomie et de l’hôtellerie. La FSA veut sensibiliser le personnel et les tenanciers, respectivement les patrons des entreprises. Avec quelques astuces de comportement, qui sont pour nous fondamentalement significatives, et des mesures ciblées, par exemple dans le domaine de la construction, des barrières inutiles peuvent être supprimées. La FSA est en tout cas prête de mettre en valeur et de rendre public sous une forme appropriée un comportement particulièrement exemplaire vis-à-vis des personnes aveugles et malvoyantes, une signalétique intelligente ou des adaptations architecturales.

Meilleures salutations,

Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor – Sascha Feldmann

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

defensedesinterets@sbv-fsa.ch

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte pour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.